



Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse

**VILLARS LES DOMBES**

Date de la séance :  
**20 Mars 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 0  
Votants : 29

Date de la convocation :  
16 Mars 2026

Domaine :  
Affaires générales  
Pour : 23  
Contre :  
Abstention : 6

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202603D039

L'an Deux Mil vingt six le vingt Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : I. DUBOIS – F. JANET – V. PEYROL – S. GUEDON – C. DULONG – J. SCANDOLA – TNP RUCEL – J. LEDUC – A. DUPERRIER – I. VAURES – L. MEURGUES – C. SEMINARA – G. POCHON – G. CABON – P-Y GARREAU – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – S.BAUDIN – D. MILLOT – P. NOBLET – R. MAGNY

**ABSENTS** :

B. GLAIZAL pouvoir à V. PEYROL

J. LIENHARDT pouvoir à S. BAUDIN

F.CANARD pouvoir à P. NOBLET

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (Abstention : S.BAUDIN – D. MILLOT – P. NOBLET – R. MAGNY)

- **APPROUVE** la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Le 24 Mars 2026

Le Maire,  
Isabelle DUBOIS

